

ALERTE RENFORCÉE

SÉCHERESSE : MESURES À RESPECTER

Les restrictions générales s'adressent aux particuliers du territoire m2A habitant dans une zone placée en situation d'Alerte renforcée sécheresse par arrêté préfectoral. Afin de vérifier si votre commune est concernée, rendez-vous sur le site vigieau.gouv.fr



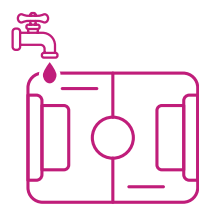
Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 8h et 20h

Arrosage uniquement à l'arrosoir ou par goutte à goutte



Interdiction d'arroser les pelouses, les massifs fleuris et les plantes en pots

Pelouses : interdiction totale.
Autres usages : interdiction de 8h à 20h



Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 8h et 20h



Interdiction de remplir les piscines et bains à remous (spa) des particuliers de plus de 1m³

sauf remise à niveau



Interdiction de remplir ou vidanger des plans d'eau



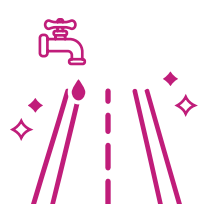
Interdiction de laver les véhicules

sauf en stations professionnelles équipées de lavage haute pression



Interdiction de laver les façades et toitures

hors collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel



Interdiction de laver les trottoirs et toutes autres surfaces imperméabilisées



Interdiction de faire fonctionner les fontaines à circuit ouvert

Certaines restrictions peuvent avoir fait l'objet de précisions. Toutes les informations sur les mesures prises pour l'ensemble des usages sur vigieau.gouv.fr



Limitation



Interdiction

